



Adhérentes, adhérents,

Soullans le 15 octobre 2025

Roland SAINT-MAXENT, Président de l'Association la Pétanque SOULLANDAISE,
l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
vous invitent:

le samedi 15 novembre à 10h30 au FOYER RURAL de Soullans

à participer à l' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de l'année 2025

A L'ORDRE DU JOUR

1. Mot d'accueil du Président
 - Présentation de l'ordre du jour
 - Infos générales sur le club
2. Rapport moral du secrétaire
 - Activités et manifestations extra sportives
 - Points sur les concours du lundi et des concours d'été
 - compte rendu des commissions sportives
3. Rapport financier du trésorier
4. Questions diverses (*devront être déposées au plus tard le 8 novembre*)
5. Le mot de la fin du Président
6. Repas (pris sur place)

Un repas sera proposé aux personnes ayant assisté à l'Assemblée Générale et souhaitant y prendre part, selon les dispositions suivantes :

PRIX DU REPAS : 10€ pour les adhérents ayant réglé leur adhésion annuelle de 30€

PRIX DU REPAS : 20€ pour les adhérents ayant réglé une adhésion forfaitaire de 10€
(*inscription jointe*).

Par ailleurs, nous vous rappelons que si vous êtes licenciés et dans l'impossibilité de participer à cette Assemblée Générale, vous devez vous faire représenter par un autre membre licencié de l'association muni d'un pouvoir régulier (joint à la présente, maximum 3 par personne).

Nous nous permettons cependant d'insister sur l'importance de votre présence à l'instance, indispensable au bon fonctionnement de notre association

Nous vous prions d'agréer, Chers adhérents, l'assurance de nos salutations les meilleures.


Le Président



L'Assemblée Générale du 15 novembre 2025

L'Assemblée Générale sera suivie d'un repas
« COUSCOUS » offert aux adhérents
ayant assisté à l'AG et souhaitant
Y prendre part.

N'oubliez pas vos couverts



INSCRIPTION **DATE LIMITE LE 29 octobre 2025**

MME / MR :participera à l'Assemblée Générale ☐

participera au repas ☐

RÈGLEMENT en espèces 10 € ☐

REGLEMENT en espèces 20€ ☐

RÈGLEMENT par chèque 10 € ☐

REGLEMENT par chèque 20€ ☐

Respect des délais d'inscription

Afin de garantir une organisation optimale, nous vous rappelons que le respect des dates d'inscription est impératif. Toute demande déposée après la clôture des inscriptions ne pourra pas, malheureusement, être prise en compte.



Assemblée Générale 2025

PROCURATION

Je soussigné(e) M

demeurant à membre licencié de l'association.

Donne, par la présente, pouvoir à M

afin de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le

SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025

et prendre part aux délibérations et voter les résolutions visées à l'ordre du jour.

Fait à

Le.....

Signature du **mandant** précédée de la
mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Signature du **mandataire**

